

et recommandée comme telle à toute l'Eglise. Le jeudi d'après l'octave de la Pentecôte lui fut assigné, parce que c'était le premier jeudi qui fût libre des offices du temps pascal, et qu'il convenait de prendre le jour de la semaine auquel Jésus-Christ avait institué l'Eucharistie.

Les agitations de l'Eglise ayant fait négliger le décret d'Urbain IV sous ses successeurs, quarante années se passèrent pendant lesquelles peu d'églises, excepté celle de Liège et quelques autres, célébrèrent la nouvelle fête. Mais en 1311 le concile général de Vienne, voulant la rétablir, fit recevoir et confirma la bulle d'institution qu'avait donnée Urbain, et elle fut acceptée par tous les prélats du concile qui représentaient l'Eglise universelle, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Arragon.

L'office de cette fête, composé par St. Thomas d'Aquin, s'est maintenu dans l'Eglise : le peu de changemens qu'il subit ont été ordonnés par Pie V. On le regarde communément comme le plus régulier et le plus beau de tous les offices de l'Eglise. Tout y est admirable : l'énergie et l'onction avec lesquels y est apprécié tout le mystère eucharistique, les proportions des parties et les rapports des figures de l'Ancien Testament aux vérités du Nouveau.

La partie la plus éclatante des offices du Saint-Sacrement, et qui contribue principalement à distinguer cette fête d'avec les autres, c'est la procession solennelle où le corps de Jésus-Christ est porté en triomphe dans les rues avec beaucoup d'appareil et une pompe très-magnifique, mais toute religieuse. Plusieurs en rapportent l'institution au pape Jean XXII, et croient qu'elle doit son origine à l'exposition du St. Sacrement que l'on commença d'en faire dans les lieux où l'on avait reçu la constitution publiée par Urbain IV pour l'établissement de la fête. Il est en effet certain qu'avant cette époque le corps de Jésus-Christ n'avait jamais été exposé à la vue des peuples. On le portait quelquefois en triomphe, mais toujours renfermé dans une boîte ou dans un tabernacle.

La fête du Saint-Sacrement n'appartient qu'à l'Eglise latine. Les Grecs et les Orientaux n'ont institué rien de semblable ; on ne la trouve pas même chez les Maronites du mont Liban, quoiqu'ils fassent depuis long-temps profession de vivre soumis à l'Eglise romaine.



MEMOIRE DU R. P. LACORDAIRE,

SUR LE RÉTABLISSMENT DES DOMINICAINS, EN FRANCE.

(SUITE ET FIN.)

Dans son chapitre III il passe en revue les *travaux des Frères Prêcheurs comme prédicateurs, et leurs missions dans l'ancien et le nouveau monde.* Après avoir fait remarquer que pour faire un prédicateur ce n'est pas la rhétorique qu'il faut lui apprendre, mais une